



Ligue de Bretagne de Badminton

19 Rue Le Brix
35200 RENNES
02.99.26.36.56

ligue@bretagnebadminton.com
www.bretagnebadminton.com

Association Loi 1901 n° W353002744
Agrément Jeunesse et sport 04.35.8.155.

- > Réf. CM / SL / n°2025-004
- > Objet : Assemblée Générale 2025
- > Copie : Comités Départementaux

Madame, Monsieur,

L'Assemblée Générale Ordinaire et Elective de la Ligue de Bretagne de Badminton se déroulera le **samedi 08 mars 2025 à Rennes** (Maison Départementale des Sports, 13Bis Avenue de Cucillé).

ORDRE DU JOUR

09h00 : Accueil et vérification des pouvoirs des délégués départementaux

09h30 : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 juin 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport financier du Trésorier
 - Bilan financier 2024
 - Tarif licences 2025-2026
 - Budget prévisionnel 2025
- Rapport des Commissions
- Questions diverses
- Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire

Début de l'Assemblée Générale Elective

- Vérification des pouvoirs des délégués départementaux
- Présentation des candidat(e)s
- Elections des membres au Conseil d'Administration (vote électronique)
- Proclamation des résultats

Interruption de l'AG et réunion du nouveau Conseil d'Administration pour la proposition du Président.

- Election du Président par l'Assemblée Générale (vote électronique)
- Proclamation des résultats
- Elections des représentants régionaux à l'Assemblée Générale de la FFBA d pour 4 ans (vote électronique)

L'Assemblée Générale se clôturera par un vin d'honneur suivi d'un repas (plateaux-repas).

Destinataires

Délégués élus des Comités Départementaux
Conseil d'Administration de la Ligue
Président d'Honneur de la Ligue
Salariés de la Ligue

Rennes, le 17 janvier 2025

[Page 1 sur 2]



Vote

Nous vous rappelons que seuls les délégués élus par les comités départementaux et éventuellement leurs suppléants (si les titulaires ont signalé leur absence) ont le droit de vote.

Conformément à l'article 8 des statuts régionaux, le vote par procuration et par correspondance ne sont pas admis.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Ligue est composé de 19 personnes, dont au maximum 9 licenciés d'un même comité. **19 postes sont à pourvoir : 11 postes masculins et 8 postes féminins.**

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de quatre ans, au scrutin secret, par l'assemblée générale. Ils sont rééligibles. Ils doivent, le jour de l'élection :

- Être licenciés à la FFBaD dans le ressort géographique de la ligue ;
- Être âgés d'au moins 16 ans ;
- Jouir de leurs droits civiques.

Les conditions d'éligibilité visées doivent être respectées pendant toute la durée du mandat.

Les candidatures au Conseil d'Administration et l'extrait de casier judiciaire n°3 doivent être adressés par courrier électronique ou voie postale, au siège de la Ligue, le vendredi 21 février 2025 au plus tard (cachet de la poste faisant foi).

Un contrôle des candidatures reçues sera effectué au préalable avant l'Assemblée Générale. Si un(e) candidat(e) ne respecte pas les conditions d'éligibilité citées ci-dessus, le dossier de candidature sera refusé.

Conformément à l'article 10 des statuts régionaux, ne peuvent être élues au conseil d'administration :

- *Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;*
- *Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;*
- *Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps en application du règlement disciplinaire de la FFBaD ;*
- *Les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger, en raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ;*
- *Les conseillers techniques sportifs placés auprès de la FFBaD, d'une ligue ou d'un comité ;*
- *Les salariés de la ligue ;*
- *Les salariés des comités départementaux du territoire de la ligue.*

Si vous désirez plus de renseignements sur le fonctionnement, n'hésitez pas à contacter les élus ou le secrétariat de la Ligue. Il est également possible de faire partie d'une commission sans être membre du Conseil d'Administration.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations sportives les meilleures.

Christophe MILLET
Président Ligue de Bretagne de Badminton

